

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 10 février 2020 à vingt heures au centre municipal, situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Sylvain Roy, Lucien Thibault, Daniel Marchand, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent monsieur le conseiller Patrice Boisjoli.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 Séance ordinaire du 13 janvier 2020
 - .2 Séance extraordinaire du 20 janvier 2020
4. Suivi du dernier conseil
5. Première période de questions du public
6. Développement de la rue de l'École et de la rue Ste-Marie
 - .1 Règlement numéro 410-19 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon revoir les normes de développement des terrains sur la rue de l'École et sur la rue Ste-Marie
 - .2 Règlement numéro 411-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11
7. Service des écocentres – Beauharnois et Saint-Rémi
8. Règlement numéro 418-20 modifiant le règlement numéro 415-19 – Taxation pour l'entretien des cours d'eau
9. Service incendie : rémunération 2019 et 2020 identique à 2018
10. Ressources humaines – Engagement d'un pompier
11. Adoptions des dépenses
12. Demande d'appui auprès de la CPTAQ
 - .1 Monsieur Christos Ioakimidis – demande d'autorisation pour aliéner un lot en zone agricole – lot P 320
 - .2 Monsieur Michel Hamelin – demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole et d'aliénation d'un lot en zone agricole – lot P 265
13. Programme d'études Mécanique agricole - demande d'appui de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands

14. Grand défi Pierre Lavoie – demandes d'autorisations
15. Demande d'appui financier
 - .1 Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
16. Rapport des élus
17. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Croisement Chemin et Montée Grande Ligne
 - .2 Projet Église
 - .3 Urbanisme
 - .4 Travaux Publics
18. Varia
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

20-02-23

3.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2020

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020 tel que déposé.

ADOPTÉ

20-02-24

3.2 Séance extraordinaire du 20 janvier 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 janvier 2020 tel que déposé.

ADOPTÉ

4 Suivi du dernier conseil

- La direction générale doit préparer un projet de règlement afin d'encadrer les rabais octroyés aux citoyens dans le cadre d'activités de loisirs.

5 Première période de questions du public

- Un citoyen demande que la Sûreté du Québec augmente sa présence afin de mieux contrôler la vitesse des véhicules sur notre territoire.
- Une question est posée à savoir combien de temps la circulation sera arrêtée au village lors du Grand défi Pierre Lavoie le 21 juin prochain.

Le peloton passera dans notre municipalité entre 9 h 15 et 10 h 00 le matin.

6. Développement de la rue de l'École et de la rue Ste-Marie

20-02-25

6.1 Règlement numéro 410-19 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon revoir les normes de développement des terrains sur la rue de l'École et sur la rue Ste-Marie

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE certaines modifications au Règlement de zonage portant le numéro 204-02 s'avèrent nécessaires afin d'assurer un développement harmonieux des espaces vacants de la rue de l'École et de la rue Ste-Marie;
- CONSIDÉRANT QU' un niveau de densification s'avère essentiel afin de prévenir l'étalement du noyau villageois à même les terres agricoles;
- CONSIDÉRANT QU' il est opportun de ne pas laisser d'espace vacant important sans vocation urbaine à même le périmètre urbain;
- CONSIDÉRANT QU' une diversification des types d'habitation s'impose;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et un premier projet de règlement adopté le 11 novembre 2019;
- CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation publique a eu lieu le 2 décembre 2019 au bureau municipal;
- CONSIDÉRANT QU' une copie du second projet de règlement a été remise aux élus le 16 décembre 2019;
- CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du 18 décembre 2019;
- CONSIDÉRANT QUE ce second projet de règlement contenait des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;
- CONSIDÉRANT QU' un avis public concernant le processus d'approbation référendaire et identifiant les dispositions susceptibles d'approbation référendaire a été publié le 15 janvier 2020;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu aucune demande de référendum dans les 8 jours suivant la publication de l'avis public.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'adopter le règlement numéro 410-19, modifiant le règlement de zonage numéro 204-02.

ADOPTÉ

20-02-26

6.2 Règlement numéro 411-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' une modification s'avère nécessaire afin d'ajuster les normes suite à la révision des normes globales du développement de la rue de l'École et la rue Ste-Marie;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie du premier projet de règlement le 5 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 9 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie de ce règlement le 6 février 2020;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée de consultation publique a eu lieu le 10 février 2020 avant la séance ordinaire du conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 411-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 281-11.

ADOPTÉ

20-02-27

7 Service des écocentres – Beauharnois et Saint-Rémi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier offre à ses citoyens des services d'utilisation d'écocentres de par les installations sur les territoires des villes de Beauharnois et Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT QUE les contrats annuels entre les deux villes soit Beauharnois et Saint-Rémi doivent être renouvelés.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser, monsieur le maire Réjean Beaulieu et monsieur le directeur général par intérim Charles Whissell à signer les ententes annuelles 2020 avec la Ville de Beauharnois et la Ville de Saint-Rémi.

ADOPTÉ

20-02-28

8. Règlement numéro 418-20 modifiant le règlement numéro 415-19 – Taxation pour l'entretien des cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'entretien de différents cours d'eau sur le territoire de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier ont été effectués;

CONSIDÉRANT QUE des rencontres avec les intéressés à ces cours d'eau ont été tenues;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces entretiens doivent être répartis selon les surfaces contributives entre les propriétés contiguës à chacun de ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu une copie de ce règlement le 6 février 2020.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le règlement numéro 418-19 autorisant la tarification reliée à l'entretien des cours d'eau suivants :

- Branche 5-A, 5-B, 5-C, 5-E de la rivière Esturgeon
- Branche 13 de la rivière des Fèves

le tout conformément aux dispositions dudit règlement numéro 418-19

ADOPTÉ

20-02-29

9. Service incendie : rémunération 2019 et 2020 identique à 2018

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail régissant les conditions de travail des pompiers de la municipalité de St-Urbain-Premier est échu depuis le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat ne prévoit pas de clause de renouvellement automatique;

CONSIDÉRANT QUE les normes du travail de la CNESST ont changé et qu'à partir du 1^{er} janvier 2019, le nombre de semaine de vacances annuelles passera de 2 à 3 pour les employés ayant plus de 3 ans d'ancienneté;

CONSIDÉRANT QU' il existe un vide administratif depuis le 1^{er} janvier 2019 et que l'administration nécessite une confirmation des conditions de travail pour, entre autres, le paiement des salaires ainsi que des indemnités de vacances annuelles;

CONSIDÉRANT QUE les discussions concernant le renouvellement du contrat de travail ne sont pas terminées et qu'aucun échéancier pour la signature d'un nouveau contrat n'est confirmé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autorise le directeur général par intérim, monsieur Charles Whissell, à reconduire toutes les clauses du contrat terminé depuis le 31 décembre 2018 pour une période de deux ans soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Seul, le nombre de semaines de vacances pour les employés ayant entre 3 et 5 ans d'ancienneté sera ajusté afin de refléter la nouvelle norme gouvernementale.

ADOPTÉ

20-02-30

10. Ressources humaines – Engagement d'un pompier

CONSIDÉRANT la démarche de recrutement de la municipalité de Saint-Urbain-Premier durant les derniers mois;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur le directeur du service des incendies Philippe Thibault.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser l'engagement de monsieur Carl Faubert à titre de pompier recrue.

ADOPTÉ

20-02-31

11. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour la période du 8 janvier au 5 février 2020 inclusivement, totalisant un montant de **181 891.27 \$**, est adoptée et peut être payée.

ADOPTÉ

12. Demandes d'appui auprès de la CPTAQ

20-02-32

12.1 Monsieur Christos Ioakimidis - demande d'autorisation pour aliéner un lot en zone agricole – lot P 320

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Christos Ioakimidis adressée à la CPTAQ à l'effet d'obtenir l'autorisation pour aliéner un lot en zone agricole, lot P 320 sur le

chemin Rivière des Fèves Sud, cadastre de Châteauguay;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 204-02 de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Christos Ioakimidis adressée à la CPTAQ, afin d'obtenir l'autorisation pour aliéner un lot en zone agricole, lot P 320 sur le chemin Rivière des Fèves Sud, cadastre de Châteauguay, est conforme aux différents règlements municipaux applicables, selon les critères de la CPTAQ.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la demande de monsieur Christos Ioakimidis auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

20-02-33

12.2 Monsieur Michel Hamelin - demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole et d'aliénation d'un lot en zone agricole – lot P 265

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Michel Hamelin adressée à la CPTAQ à l'effet d'obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricole et d'aliénation d'un lot en zone agricole, lot P 265 sur le chemin Rivière des Fèves Nord, cadastre de Châteauguay;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation à des fins autres qu'agricoles concerne une utilisation accessoire à usage résidentiel en vigueur et non d'un nouvel usage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 204-02 de la municipalité de Saint-Urbain-Premier;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs aux activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la demande de monsieur Michel Hamelin adressée à la CPTAQ, afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation à des fins autres qu'agricole et d'aliénation d'un lot en zone agricole, lot P 265 sur le chemin Rivière des Fèves Nord, cadastre de Châteauguay, est conforme aux différents règlements municipaux applicables, selon les critères de la CPTAQ.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la demande de monsieur Michel Hamelin auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉ

20-02-34

13. Renouvellement du Programme d'études Mécanique agricole – Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands – Appui

CONSIDÉRANT le besoin des industries de la région d'avoir des mécaniciens d'équipement agricole compétents et formés à la fine pointe des dernières technologies;

CONSIDÉRANT QUE l'activité agricole est au cœur de l'activité économique régionale;

CONSIDÉRANT QUE le territoire desservi par le centre de formation professionnelle est principalement agricole;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'études Mécanique agricole (ouvriers agricoles) se retrouve parmi les programmes visés dont la perspective d'emploi est jugée excellente au Québec et bonne en Montérégie;

CONSIDÉRANT les investissements et contributions apportés depuis janvier 2015 au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin d'y construire un nouvel atelier, de faire l'acquisition de certaines machineries et de réaménager certains locaux utilisés;

CONSIDÉRANT la contribution des entreprises de la région qui fait preuve des besoins de main-d'œuvre et de la mobilisation du milieu.

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'appuyer la demande de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour offrir le programme d'études professionnelles « Mécanique agricole » au point de service Saint-Joseph à Saint-Chrysostome afin de répondre aux besoins de la région.

ADOPTÉ

20-02-35

14. Le 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie – autorisations

CONSIDÉRANT QUE Le 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le dimanche 21 juin 2020 entre 09H15 et 10H00 et qu'aucun arrêt n'est prévu sur le territoire de Saint-Urbain-Premier;

- CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;
- CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité ;
- CONSIDÉRANT QUE certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste.

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- QUE le Conseil municipal autorise le passage des cyclistes du Grand défi Pierre Lavoie sur nos routes prévues au tracé déposé aux élus;
- QUE le Conseil municipal autorise l'utilisation de petit drone pour capter des images du convoi lors de la traversée de la municipalité. Il est entendu qu'il n'y aura aucun décollage ni aucun atterrissage sur les terrains privés. Les drones voleront essentiellement sur la rue Principale, afin de préserver l'intimité des citoyens.

ADOPTÉ

15. Demande d'appui financier

20-02-36

15.1 Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands – 200 \$

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier à Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands d'un montant de 200 \$, pour le Centre de formation professionnelle des Moissons-et-Pointe-du-Lac.

ADOPTÉ

16. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie effectue son rapport du mois :

- Aucun suivi

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois :

- Pour la semaine de relâche, la bibliothèque invite les citoyens à un atelier de tricot. Pour toutes réservations, SVP communiquez avec Madame Doris Comeau.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois :

- Le carnaval qui s'est tenu le samedi 1^{er} février 2020 était un succès. La température était clémente et le taux de participation élevé.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois :

- Le service du taxibus est toujours suspendu. Les discussions se poursuivront à l'automne prochain. Aucune orientation définitive prise dans ce dossier de la part de la MRC;
- Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée Châteauguay (RIAVC) :
 - Par décision du commissaire, la régie est maintenue dans le cadre d'une nouvelle entente de 4 ans;
 - Un comité technique sera formé avec la participation d'un employé de la Municipalité;
 - Le nombre de votes au conseil de la régie par Municipalité reste le même;
 - Les coûts de surdimensionnement du réseau (infrastructure et entretien) seront à la charge des Municipalités qui en font la demande.
- Rencontre avec Madame Claire Isabelle, députée de Huntingdon :
 - Plusieurs demandes ont été faites :
 - Faire l'entretien des fossés de drainage aux abords de la route 205;
 - Modifier la limite de vitesse de 90 km/h à 80 km/h sur la route 205 dans la zone où il y a des maisons;
 - Évaluer la possibilité d'octroyer une subvention aux citoyens dans le dossier de mise aux normes des installations septiques.
- Projet de loi 48 visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole: voir le mémoire sur le site de la FQM.

17. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes

Monsieur le directeur général par intérim Charles Whissell effectue son rapport du mois :

- Une demande de soumission a été faite pour une étude de la zone chemin Grande-Ligne et montée Grande-Ligne afin d'identifier les problématiques de sécurité routière.

Le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell dépose les rapports des services de l'urbanisme et des travaux publics.

18. Varia

19. Deuxième période de questions du public

- Un citoyen demande s'il y aura une rencontre avec les citoyens pour présentation des projets d'investissement de la municipalité sur le réseau sanitaire;
- Un citoyen demande si la municipalité a une planification des projets d'asphaltage pour les prochaines années en fonction de l'état des chemins et des besoins.

20. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20h59.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim